

La consultation d'annonce paramédicale



Suite à la consultation avec le médecin spécialiste, l'infirmier ou le manipulateur en électro radiothérapie vous proposeront une seconde rencontre afin de vous réexpliquer les traitements, leurs effets attendus et secondaires, les termes incompris.

Ils seront à votre écoute et vous donneront quelques conseils (perruque, hygiène de vie...).

Ils pourront vous présenter le lieu où se dérouleront vos soins.

Ils (ré) évalueront également avec vous les besoins en soins dits « de support » : aide sociale, conseils nutritionnels, soutien psychologique...

La consultation d'annonce paramédicale

Si vous bénéficiez d'un traitement par voie intraveineuse (perfusion), la pose d'un cathéter central ou d'un site implantable* peut vous être proposé, en fonction de votre capital veineux et/ou du protocole de chimiothérapie.

Enfin, ces professionnels vous remettront un **classeur de liaison**, dans lequel plusieurs informations importantes sont intégrées. Vous pourrez le présenter à tout professionnel du domicile ou hospitalier qui interviendra dans votre accompagnement.



* Site implantable : voir « Soins Infirmiers »